



COMMUNE DE CRAVANT

Le **VINGT-SEPT MAI DEUX MIL ONZE à 20 h 30**, le Conseil Municipal convoqué le **20 mai 2011** s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FRANCK, Maire.

Conseillers en exercice : 15	Absents : 5	Procuration : 1
Maire :	Jean-Pierre FRANCK	
Adjoint :	Marie THEUREL, Guy IMBAUT et Fabien MONCOMBLE	
Conseillères :	Michèle BARY, Michelyne DELAGE, Renée LATERRERE, Ghislaine ROUILLÉ	
Conseillers :	Nordine BOUCHROU, Frédéric DELACROIX, Yves FOURNEL, Denis NOGUERO Frédéric NORMAND, Paul SEGUIN et Arnaud VILLECOURT	
Excusés :	Nordine BOUCHROU, Denis NOGUERO, Renée LATERRERE, Fabien MONCOMBLE, Frédéric NORMAND	
Secrétaire :	Marie THEUREL	

====<<>>====

**Le procès verbal et les délibérations de la séance du 29 avril 2011
sont APPROUVÉS à l'unanimité.**

====<<>>====

1°) PROJET « ESCALIER » : POINT SUR LE DOSSIER, VENTE DE LA PARCELLE DU 13 PETITE RUE ST MARTIN

Le Maire annonce au Conseil Municipal que le Préfet a réservé une suite favorable à la demande de subvention déposée par la commune au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, ex-DGE).

Rien n'empêche dorénavant le démarrage du projet puisque la commune est en possession des accords des différents organismes financeurs : Etat, Conseil Général, Député (Enveloppe Parlementaire).

Par ailleurs, le Maire précise être en possession d'une déclaration d'intention d'aliéner portant sur la vente des parcelles cadastrées AA 274, AA 273 et AA 288 situées respectivement au 11 (grange), 13 (maison) et 14 (dépendance) petite rue St Martin, au prix de 59 000 €, pour une surface totale de 147 m².

Ces propriétés offrent l'avantage d'être accolées à la parcelle AA 254 du 9 petite ruelle de l'Eglise, porteuse du projet « ESCALIER ».

Le Maire indique que si le Conseil Municipal est favorable à l'exercice de son droit de préemption sur cette vente, la commune pourrait :

- maîtriser le foncier dans le centre bourg,
- constituer une réserve foncière,
- proposer le logement à la location puisqu'il est immédiatement habitable,
- se réserver la possibilité d'étendre le projet « ESCALIER » si d'aventure cet espace socioculturel rencontrait le succès escompté.

Le Maire rappelle, enfin, que l'estimation du Service des Domaines réalisée en 2010 pour cet ensemble immobilier était de 80 000 €, avec une marge de négociation de 15%.

Il propose que ce projet soit évoqué préalablement en Commission « Environnement – Urbanisme » et que les conclusions de ses membres soient ensuite soumises à l'avis du Conseil Municipal.

Paul SEGUIN demande des informations complémentaires sur l'acquéreur pressenti. Il note que les prix annoncés par le service des Domaines sont surévalués par rapport aux prix du marché. Le Maire lui indique que le prix proposé est inférieur à celui du marché.

Ghislaine ROUILLÉ précise que la surface habitable est assez modeste.

Arnaud VILLECOURT estime que le prix de vente est intéressant mais que si la commune décide d'exercer son droit de préemption, elle privera une famille de la possibilité de s'installer au village.

Paul SEGUIN pense que la commune ne sera pas aidée financièrement si elle exerce son droit de préemption.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DEMANDE à ce que la déclaration d'intention d'aliéner portant sur les parcelles AA 274, AA 273 et AA 288 soit soumise au vote lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, dans l'attente des conclusions de la Commission « Environnement - Urbanisme ».

2°) COMITE CONSULTATIF DES POMPIERS : CAMION PORTEUR D'EAU

Le Maire annonce que suite à la dernière réunion du Conseil Municipal, il a, comme convenu, réuni le Comité Consultatif des Pompiers pour évoquer le projet de réparation ou de remplacement du camion porteur d'eau.

S'appuyant sur les différents devis reçus, il propose que la commune abandonne l'idée de réparer l'ancien camion :

- soudure cuve, remplacement alternateur, mécanique :	3 074.26 € TTC
- serrurerie, vannes, peinture :	8 944.92 € TTC
Total	12 019.18 € TTC

Il précise, par ailleurs, qu'une consultation sur internet a permis d'identifier une dizaine de véhicules pouvant répondre aux besoins du CPI, dans une gamme de prix allant de 2 500 € à 9 000 €.

Après examen des critères techniques avec le Chef de Corps (débit de la pompe de 120m³/h, contenance de la cuve de 3 000 L minimum), 4 véhicules ont été pré-sélectionnés.

Le Chef de Corps devra se rendre sur place pour examiner la partie mécanique et l'état général des camions.

Yves FOURNEL s'étonne de l'importance des écarts de prix avec l'offre d'HVI.

3°) FBG ST NICOLAS / RUE DU PORT : ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE, RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

Le Maire annonce au Conseil Municipal que la première phase de consultation des entreprises pour le renforcement du réseau d'eau potable des rues du Port et du Faubourg Saint Nicolas est terminée depuis le 13 mai : la commune a reçu au total 12 candidatures.

Il précise, par ailleurs, avoir demandé un chiffrage au maître d'œuvre, Monsieur Pierre POILLOT, pour réaliser conjointement les travaux de dissimulation du réseau électrique du Faubourg Saint Nicolas :

Budget eau potable :	158 000 € HT
Budget général :	69 243 € HT

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de réaliser conjointement les travaux de modernisation du réseau d'eau potable et d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques,
CHARGE le Maire de se rapprocher du SIERA,
CHARGE le Maire de demander les subventions auprès des différents organismes et notamment la subvention au titre du fond FACE C.**

4°) PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de la loi du 16 décembre 2010 de la réforme des collectivités territoriales, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale vise les objectifs suivants :

- couvrir l'intégralité du territoire par des EPCI à fiscalité propre en supprimant les enclaves et les discontinuités territoriales,
- rationaliser les périmètres des EPCI à fiscalité propre,
- réduire le nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes, notamment ceux devenus obsolètes.

Le Préfet veut un seul Syndicat d'Electrification pour le Département.

Secteur de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne :

1°) Problématique :

La commune de Précly-le-Sec pourrait se rapprocher de la CCECY.
Nitry pourrait être intégré à la CCECY, à la Communauté de Communes de la Haute Vallée du Serein ou à la Communauté de Communes du Chablisien.
Le Maire annonce que celle-ci s'est déjà positionnée pour un rattachement à la Communauté de Communes du Chablisien.

2°) Option retenue par l'Etat :

Pour une meilleure cohérence territoriale, il est proposé d'intégrer Nitry et Merry-sur-Yonne à la CCECY.

Paul SEGUIN demande des précisions sur le devenir des Pays.

Frédéric DELACROIX souhaite obtenir des précisions sur les éventuelles fusions d'organismes ayant des compétences parfois différentes.

Une discussion s'engage ensuite sur les évolutions possibles du service de ramassage des ordures ménagères.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE les orientations retenues par l'Etat dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.**

5°) PROJET DE CONVENTION AVEC L'INAO

Le Maire remet aux conseillers le projet de convention fourni par les services de l'INAO.

Ce document doit permettre l'échange de données numériques entre la commune (par la fourniture de son fond de plan cadastral) et l'INAO (par la fourniture des aires délimitées des AOC présentes sur la commune).

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'INAO.**

6°) DPU

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Superficie
AA 49 AA 44	PORTE Julien LEGROS Danielle	ADDELISSE Patrick	10 rue de l'Horloge Cour commune	0.63 a 0.59 a
AC 128 AC 129 AC 130 AC 131	DROIN Henri JACOB Evelyne	SEGUIN Paul	Porte d'Arbaut	1.60 a 3.06 a 4.38 a 1.55 a
AD 122	JABAFI Abderrahim	SCI BAS DES BOUCHOTS	Bas des Bouchots Sud	30.40 a

7°) AFFAIRES DIVERSES

- Sécheresse :

Par arrêté en date du 17 mai 2011, le Préfet a constaté le franchissement des seuils de crise entraînant la limitation provisoire de certains usages de l'eau dans l'Yonne.

Entre 8 h et 19 h, est interdit l'usage de l'eau pour :

- l'arrosage des espaces verts, des massifs fleuris, des potagers, des terrains de golf, des terrains de sport,
- le remplissage des piscines privées existantes au 1^{er} mars de l'année en cours.

Entre 10 h et 18 h, est interdit l'usage de l'eau pour :

- l'irrigation des cultures à l'exception des cultures maraîchères et horticoles, des pépinières et de l'arboriculture fruitière.

Ces interdictions concernent tout type de prélèvement, à partir des réseaux d'adduction d'eau public, des forages, des puits privés ou du réseau hydrographique superficiel.

Guy IMBAUT demande à ce que des papiers soient distribués dans les boîtes aux lettres.

Marie THEUREL lui répond qu'un encart va être inséré dans le prochain bulletin communal.

- Courrier des habitants de CHEUILLY :

Le Maire donne lecture du courrier reçu en Mairie le 20 avril 2011 dans lequel des habitants de Chevilly se plaignent de l'état du chemin de la Source qui n'est pas carrossable en tout temps.

Guy IMBAUT indique qu'il est nécessaire de gratter le chemin puis de déposer une couche de concassé, de gravillons et d'émulsion bitumineuse.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
DIT qu'un aménagement du Chemin de la Source sera réalisé conformément à la demande des habitants du hameau.***

- Beffroi :

Le Maire confirme avoir commandé les travaux de desserte en électricité du Beffroi. Il ne manque plus que le devis de l'entreprise FORCLUM portant sur l'éclairage de l'édifice pour pouvoir adresser le dossier de demande de subvention.

- Vitesse excessive en centre bourg :

Une étude a été menée par le service de l'Agence Territoriale d'Avallon pour permettre de diminuer la vitesse des véhicules dans le village, par la création de chicanes.

Le Maire précise avoir reçu des devis de l'entreprise SCREG pour la réalisation de chicanes rue de Jouigny, rue du Port et rue Saint Martin :

- rue du Port (5 places de parking) + rue St Martin (7 places) : 460 € HT
- rue de Jouigny (3 chicanes) : 8469.74 € HT

DEPENSES	Total HT	RESSOURCES	Total HT
RUE DE JOUGNY 3 chicanes	8 469.74 €	CONSEIL GENERAL (40% - amendes de police)	3 571.90 €
RUES DU PORT & ST MARTIN 12 chicanes	460.00 €	COMMUNE (60%)	5 357.84 €
Total de l'opération	8 929.74 €	Total de l'opération	8 929.74 €

Guy IMBAUT rappelle qu'il était favorable à la pose de coussins berlinois dans le village. En outre, il demande la pose de bornes en plastique à l'extrémité des places de stationnement créées.

Yves FOURNEL précise qu'il sera toujours temps de mettre les bornes en plastique si le simple marquage au sol de suffit pas.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

SE DECLARE favorable au projet de création de chicanes dans les rues de Jouigny, du Port et Saint Martin

CHARGE le Maire de demander les subventions au Conseil Général au titre des amendes de police suivant le plan de financement ci-dessus.

- Budget Eau : Décision Modificative n° 1 :

Suite au jugement du 10 juin 2010, la commune est redevable envers la Société TPIL (travaux route de Tonnerre), du montant de la facture initiale soit 3 061.76 € (article 2315) à laquelle s'ajoute des frais de contentieux pour un montant de 1 434.71 € qui se décompose comme suit :

1 434.71€ = 700.00 € (art. L761/1) + 314.79 € (Groupama) + 419.92 € (intérêts)

Il est donc nécessaire d'approvisionner le compte 671 (charges exceptionnelles) pour régulariser le règlement des sommes ci-dessus en procédant aux mouvements de crédits comme suit :

FONCTIONNEMENT	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6063 : Fourniture Entretien	-500.00	
D 6068 : Autres matières et fournitures	-500.00	
D 637 : Autres impôts et taxes	-500.00	
D 671 : Charges exceptionnelles		+ 1 500.00

- Budget Général : Décision Modificative n° 1 :

Il est nécessaire d'approvisionner le compte 671 (charges exceptionnelles) pour couvrir les dépenses de ce compte et de procéder aux mouvements de crédits comme suit :

FONCTIONNEMENT	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6227 : Frais d'actes de contentieux	-100.00	
D 671 : Charges exceptionnelles		+ 100.00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE ces virements de crédits pour chacun des budgets.

- Facturation eau potable 2010 / 2011 :

Le Maire donne lecture aux conseillers de l'état des fuites constatées chez les particuliers suite aux relevés effectués par les employés communaux début mai.

- Terrain du 8 rue de Bonnielle :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE la création d'une issue de secours pour le Groupe Scolaire.

- Vente des parcelles AD 12 et AD 14 :

Par courrier en date du 24 mai, Maître FOURNIER, en charge de l'acte de vente des parcelles communales AD 12 et AD 14, informe la commune du changement de structure juridique de l'entreprise 100 LIMITES.

En conséquence, il y a lieu d'annuler la délibération n°2011/51 et de délibérer sur la vente au profit de la nouvelle structure, la SCI DES BOUCHOTS.

Les termes de la vente restent inchangés.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
ANNULE sa délibération n° 2011/51 du 29 avril 2011,
AUTORISE la vente des parcelles AD 12 & AD 14 à la SCI DES BOUCHOTS,
AUTORISE le Maire à se rapprocher du Notaire,
FIXE le prix de la vente à 1.00 € le m²,
CHARGE le Maire de signer tout document afférant à cette opération.**

- Hangar de la rue des Chènevères :

Le Maire donne lecture du courrier reçu de l'avocate de la commune et souhaite savoir ce que le Conseil Municipal veut faire dans cette affaire.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
DEMANDE à la Commission « Environnement - Urbanisme » d'examiner ce dossier.**

8°) TOUR DE TABLE

- * Ghislaine ROUILLÉ :
 - rappelle que les enseignantes souhaitent disposer d'une classe numérique. Le Maire lui répond qu'une enveloppe de 10 000 € est prévue au budget.
 - annonce que le Conseil Municipal de Bazarnes a délibéré pour permettre aux enfants de petite et moyenne sections d'intégrer les rangs de la maternelle de Cravant.
- * Marie THEUREL :
 - annonce la mise en vente de verres et de mugs à l'image du Beffroi. Ces articles sont disponibles au secrétariat de Mairie. Le Maire en commande un coffret de 6. Arnaud VILLECOURT demande à ce que le SII puisse proposer ces articles aux touristes.
- * Michèle BARY :
 - demande la réfection du passage pour piétons de la route de Tonnerre à Chevilly.
- * Arnaud VILLECOURT :
 - se fait l'écho d'un habitant qui regrette l'inflexibilité de la commune et de la Préfecture pour le brûlage des déchets verts. Le Maire rappelle que le Règlement Sanitaire Départemental encourage l'évacuation des déchets verts en déchetterie et le compostage.

Question du public :

Laurette NICOLLE souhaite connaître la date de disponibilité des composteurs individuels : le Maire lui répond qu'il va demander à la CCECY une livraison rapide.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire

Le secrétaire de séance